



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 11 avril 2024

Le 11 avril 2024 à 20 h 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Quercy, sous la présidence de M. Christian LESTRADE, Maire.

Date d'affichage : 27/03/2024

Date de convocation : 27/03/2024

Nombre de conseillers : 14 En exercice : 14

Présents : 08

Nombre de votants : 13

Présents : Mmes ABADENS Emilie, ALRIC Françoise, ., DANEL Sébastien, DAUCH Patrick, LESTRADE Christian, PLAZEN Régis, RIVIERE Gérard., GUTHMULLER Anne

Absents représentés : COMBRET Marie-Chantal procuration à M LESTRADE Christian , M. BONNET Philippe procuration à ALRIC Françoise

MATHIEU Patricia procuration à DAUCH Patrick, BERNADET Sophia procuration à Régis PLAZEN, Laure BELY procuration GUTHMULLER Anne

Absente : BERGOGLIO Irène

A été élu secrétaire : M DAUCH, Patrick

Le Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 02 avril 2024 est lu et adopté

1. Délibération portant sur le vote du budget primitif de la commune, exercice 2024

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu la présentation détaillée du budget antérieur et des propositions nouvelles de la maquette budgétaire du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2024,





Le Budget Principal de la Commune 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit, conformément aux données présentées dans la maquette budgétaire et au rapport détaillé, ci-annexé :

Total Investissement :	738 049.00 €
Section d'investissement RAR :	
Dépenses	136 301.67 €
Recettes	105 053.67 €
Total Fonctionnement :	1 250 811.00 €
Section fonctionnement RAR :	0,00 €
Total :	1 988 860.00 €

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité:

-  **ADOPTÉ** le budget primitif de l'exercice 2024, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement ;
-  **DONNE** au Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
-  **AUTORISE** le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
-  **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

2- Délibération sur le vote du budget annexe : Budget Restaurant « La Grange

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe « Bar Restaurant » pour l'exercice 2024,

Vu la présentation détaillée du budget antérieur et des propositions nouvelles,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Principal du Bar Restaurant 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	29 893.41 €
Section d'investissement	85 755, 00 €
Total	115 648.41 €

3- Délibération sur le vote du budget annexe : budget locaux commerciaux

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,


Vu le projet de budget annexe « Commerces » pour l'exercice 2024,

Vu la présentation détaillée du budget antérieur et des propositions nouvelles,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 **APPROUVE** le Budget Principal Commerces 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	7 220,00 €
Section d'investissement	69 499.44 €
Total	76 719.44 €

4- Délibération sur le vote du budget annexe : Budget Assainissement

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants

Vu le projet de budget annexe « Service Assainissement pour l'exercice 2024 »

Vu la présentation détaillée du budget antérieur et des propositions nouvelles,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Principal de l'Assainissement 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	19 407.12 €
Section d'investissement	80 966.00 €
Total	100 373.12 €


5- Délibération sur le vote du budget annexe : Budget lotissement le Tucol

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants

Vu le projet de budget annexe « Lotissement Le Tucol » pour l'exercice 2024, **Vu** la présentation détaillée du budget antérieur et des propositions nouvelles,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-  **APPROUVE** le Budget Principal du Lotissement Le Tucol 2024 qui se présente en sur équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement Dépense	121 875.97 €
Recette	121 875.97 €
Section Investissement Dépense	194 859.50 €
Recette	194 859.50 €

6- Délibération portant sur le vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

M le maire propose au conseil municipal une augmentation du taux de 2 %

Contre : 0

abstentions : 4

Pour : 9

Approuvé à l'unanimité

7- Délibération sur le vote des provisionnements de produits non recouverts

M le maire indique que cela représente la somme de 4915,25 euros.

Approuvé à l'unanimité

8- Délibération portant sur la mise à jour du tableau des effectifs

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

A titre exceptionnel Le conseil municipal accorde une subvention de 2200 euros pour le comité des fêtes.

M le maire informe le conseil municipal que le restaurant « La Grange » est en liquidation judiciaire

La séance est levée à 23h00